

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **Consultation publique :**

Le 5 février 2019, à 18 h s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets suivants, à savoir :

- Projet de règlement numéro 196-01-2018 amendant le Plan d'urbanisme numéro 196-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- Projet de règlement numéro 197-08-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- Projet de règlement numéro 198-01-2018 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- Projet de règlement numéro 200-01-2018 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- Projet de règlement numéro 197-09-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer deux nouvelles zones agricole, soit la zone A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage «Entreprise de marijuana à des fins médicales» comme usage Activité agricole autre (A3)

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Projet de règlement numéro 197-10-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «Pépinières et centres de jardin» (C203) sous la classe d'usage Commerce artériel (C2) dans la zone pôle local P1-500.

Madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable explique les projets des Règlements et répond aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 19h02

Quarante-cinq (45) personnes et étaient présentes.

# *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

LE 5 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 5 février 2019, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
Monsieur Kevin Maurice	Siège # 4
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6
Est absente :	
Madame Kathleen Wilson	Siège # 1

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, Mairesse

Est également présent : Monsieur Hervé Rivet, Directeur général

## ORDRE DU JOUR

1. MOMENT DE RÉFLEXION  
NOMINATION DE MONSIEUR, À TITRE DE GREFFIER POUR LA TENUE DE LA SÉANCE
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
*Déclaration de la Mairesse*  
Quarante-cinq (45) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019
6. ADOPTION DE LA LISTE DE PAIEMENTS ET DES CHÈQUES

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOCUMENTS SUIVANTS:**

7.1 Liste des paiements et des chèques en date du 31 janvier 2019

**TOTAL : 628 683,63 \$**

7.2 Rapport mensuel du Service de l'urbanisme et du développement durable :

**Valeur au cours du mois de décembre 2018 : 298 500 \$**

**Valeur au cours du mois de décembre 2017 : 49 000 \$**

**Valeur pour l'année 2018 : 15 181 817 \$**

7.3 Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2018;

7.4 Listes des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

8.1 Adjudication – Mandat Planification stratégique de la Ville de Brownsburg-Chatham 2020-2024 - Autorisation de mandat

### **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS LOISIRS & CULTURE**

9.1 Embauche – Greffier et directeur du Service juridique

### **LOISIRS & CULTURE**

10.1 Autorisation pour présenter une demande dans le cadre du programme emplois été canada 2019

10.2 Autorisation - Demande d'aide financière dans le cadre de l'initiative de tourisme hivernal-Appui à l'entretien des sentiers

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

11.1 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2 amendement de la résolution 18-12-388

11.2 Modification de la direction au Service sécurité incendie

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 12.1 Adoption du Règlement numéro 196-01-2018 amendant le Plan d'urbanisme numéro 196-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- 12.2 Adoption du Règlement numéro 197-08-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- 12.3 Adoption du Règlement numéro 198-01-2018 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- 12.4 Adoption du Règlement numéro 200-01-2018 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- 12.5 Adoption du projet de règlement numéro 201-01-2018 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Règlement numéro 68-17-17 de la MRC d'Argenteuil, visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10)
- 12.6 Adoption du second projet de règlement numéro 197-09-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer deux nouvelles zones agricole, soit la zone A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage «Entreprise de marijuana à des fins médicales» comme usage Activité agricole autre (A3)

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 12.7 Adoption du second projet de règlement numéro 197-10-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «Pépinières et centres de jardin» (C203) sous la classe d'usage Commerce artériel (C2) dans la zone pôle local PI-500

### **TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

- 13.1 Renouvellement du partenariat de la Ville de Brownsburg-Chatham au Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la Rivière du Nord
- 13.2 Acceptation des travaux effectués sur le réseau routier du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ainsi que des dépenses faites dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier 2018-2019
- 13.3 Avis de motion : Adoption du Règlement numéro XXX-2019 concernant la circulation des véhicules hors route (VTT) sur divers chemins municipaux abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 247-2018

### ***14. Correspondance***

### ***15. 2<sup>e</sup> période de questions***

### ***16. Levée de la séance***

***La mairesse, madame Catherine Trickey, nomme monsieur Hervé Rivet, à titre de greffier pour la tenue de la présente séance.***

### **19-02-028 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter le point suivant, à savoir :

- 12.6 Adoption du second projet de règlement numéro 197-09-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer deux nouvelles zones agricole, soit la zone A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage «Entreprise de marijuana à des fins médicales» comme usage Activité agricole autre (A3)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

***Déclaration de la Mairesse***

***1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

À 19h04, la période des questions est ouverte.

*De à 19h05 à 19h42: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.*

**19-02-029 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2019 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**19-02-030 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, monsieur Hervé Rivet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de janvier 2019, en date du 31 janvier 2019, au montant de 628 683,63 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RAPPORTS**

- 7.1 Liste des paiements et des chèques en date du 31 janvier 2019
- TOTAL : 628 683,63 \$**
- 7.2 Rapport mensuel du Service de l'urbanisme et du développement durable :
- |  |                      |
|--|----------------------|
| Valeur au cours du mois de décembre 2018 : | <b>298 500 \$</b>    |
| Valeur au cours du mois de décembre 2017 : | <b>49 000 \$</b>     |
| Valeur pour l'année 2018 :                 | <b>15 181 817 \$</b> |
- 7.3 Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2018;
- 7.4 Listes des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

**19-02-031 ADJUDICATION – MANDAT PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM 2020-2024 - AUTORISATION DE MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général, monsieur Hervé Rivet a procédé à un processus d'appel de proposition sur invitation, conformément aux exigences des Lois et règlements applicables en matière d'attribution de contrats pour recevoir des propositions dans le but de réaliser un exercice de « Planification stratégique 2020-2024 » pour la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de « Planification stratégique » est dans le but de soutenir la Direction générale de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le développement et l'élaboration d'une « Planification stratégique » pour les années, 2020 à 2024.

CONSIDÉRANT QUE trois (3) propositions ont été déposées, à savoir :

- Harieka – Groupe Conseil;
- Grisvert;
- Espace stratégies.

CONSIDÉRANT QUE la proposition déposée par la firme « Espace stratégies » est conforme et répond aux critères demandés;

CONSIDÉRANT la diversité d'expertise, la réputation d'intégrité et de professionnalisme de la firme « Espace stratégies »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet, ainsi que de ses recommandations.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à mandater la firme « Espaces stratégie » pour un montant forfaitaire de 25 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes décrits dans l'appel de proposition.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

#### **19-02-032 EMBAUCHE – GREFFIER ET DIRECTEUR DU SERVICE JURIDIQUE**

CONSIDÉRANT QU'une ville se doit d'avoir un employé à titre de greffier.

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche avec comité de sélection formé la mairesse, madame Catherine Trickey, de la directrice du Service des travaux publics et du Service loisirs et culture, Madame Sonja Lauzon et de madame Lisa Cameron, gestionnaire principale des services administratifs a été créé;

CONSIDÉRANT QUE parmi les candidatures reçues, celle de monsieur Pierre-Alain Bouchard a été retenue;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu que les membres du conseil municipal acceptent par résolution, l'encadrement général des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE monsieur Pierre-Alain Bouchard soit embauché au poste de greffier et directeur du Service juridique de la Ville de Brownsburg-Chatham à compter du 4 mars 2019 selon les conditions générales d'embauche telles que définies dans la « Politique des conditions de travail des cadres municipaux » et d'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Monsieur. Bouchard pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**LOISIRS & CULTURE**

**19-02-033 AUTORISATION POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ  
CANADA 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite embaucher des étudiants pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE des besoins sont requis au Service des loisirs de la culture et du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois été Canada 2019 accorde du financement notamment à des employeurs du secteur public pour des jeunes âgés jusqu'à 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Ville de Brownsburg-Chatham cadrent avec les critères du programme Emplois été Canada 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics et Loisirs & Culture, madame Sonja Lauzon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal, appuyé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la présentation d'une demande dans le cadre du Programme Emplois été Canada 2019 et autorise le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer pour et au nom de la Ville, le cas échéant, tous les documents requis pour ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

**19-02-034 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DE TOURISME  
HIVERNAL-APPUI À L'ENTRETIEN DES SENTIERS**

CONSIDÉRANT QUE le Service Loisirs & Culture a comme mandat d'entretenir les sentiers « La Randonnée », la route verte ainsi que les parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement « Gator » présentement utilisé à cet effet est de plus en plus couteux en réparation;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un équipement « Kubota RTV » serait utile durant les (4) quatre saisons soit pour la préparation des sentiers «La Randonnée» en automne et le traçage en hiver, le démarrage des patinoires, le nettoyage des parcs et terrains de jeux, l'horticulture, le nivelage du terrain de baseball après chaque partie (8 équipes à chaque semaine);

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'équipements pour l'entretien des sentiers de ski de fond est admissible à la subvention;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un équipement « Kubota RTV » incluant les accessoires serait de 35 519,79 \$, incluant toutes les applicables et que le taux d'aide maximal est de 60% des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un véhicule neuf a comme atout des garanties;

CONSIDÉRANT QUE l'hiver 2018-2019 jusqu'à présent est clémente et par conséquent, le Service des loisirs a économisé au niveau des salaires;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un « RTV » améliorerait grandement l'efficacité du travail au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ledit véhicule sera attribué au Service des loisirs et sera utilisé toute l'année;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du Conseil municipal, à déboursier 40% des frais est un prérequis à l'acceptation de la subvention.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics et Loisirs & Culture, madame Sonja Lauzon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de payer un montant de 40% de l'achat d'un véhicule « RTV » neuf, pour un montant maximum de 16 000 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit prise à même le fonds de roulement pour une période de cinq (5) années.

Adoptée à l'unanimité

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **19-02-035 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 18-12-388**

CONDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe suivant doit être ajouté à la résolution 18-12-388, à savoir :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

*«QUE la Ville de Brownsburg-Chatham atteste par la présente qu'elle se regroupe avec les municipalités locales de Lachute et Saint-André d'Argenteuil pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.»*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service sécurité incendie, monsieur Richard Laporte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'amendement de la résolution numéro 18-12-338.

QUE ledit amendement fasse partie intégrante de la résolution numéro 18-12-338.

Adoptée à l'unanimité

### **19-02-036 MODIFICATION DE LA DIRECTION AU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE d'un accord commun, le directeur du Service sécurité incendie, monsieur Richard Laporte a remis sa démission, le 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler par intérim, le poste de directeur du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'afin de combler le poste vacant du directeur du Service sécurité incendie, il y a lieu d'enclencher un processus de dotation dudit poste :

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démission du directeur du Service sécurité incendie, monsieur Richard Laporte.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, nomme monsieur Michel Robert, à titre de directeur par intérim du Service sécurité incendie.

QU'un processus de dotation du poste vacant du directeur du Service sécurité incendie soit enclenché par le Service des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**19-02-037 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196-01-2018 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 196-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-17-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL, VISANT NOTAMMENT LA GESTION DE L'URBANISATION DANS UN CONTEXTE DE COMPLÉMENTARITÉ DES PLANIFICATIONS RÉGIONALES ET SUPRARÉGIONALES (ORIENTATION 10)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 2 avril 2013, le Plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter et maintenir en vigueur un Plan d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE la MRC d'Argenteuil a modifié le Schéma d'aménagement et de développement révisé par le Règlement numéro 68-17-17 visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10);

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité de tous les règlements d'urbanisme et pour tenir compte des modifications faites au schéma;

ATTENDU QUE le règlement de concordance vise à ajuster le Plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, avec dispense de lecture lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 15 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé, à cette même date, et que le Conseil municipal a procédé à l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 15 janvier 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 février 2019 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 196-01-2018 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le Règlement numéro 196-01-2018, comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**19-02-038 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-08-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-17-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL, VISANT NOTAMMENT LA GESTION DE L'URBANISATION DANS UN CONTEXTE DE COMPLÉMENTARITÉ DES PLANIFICATIONS RÉGIONALES ET SUPRARÉGIONALES (ORIENTATION 10)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 2 avril 2013, le Règlement de zonage numéro 197-2013;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter et maintenir en vigueur un Règlement de zonage conforme à son Plan d'urbanisme modifié;

ATTENDU QUE la MRC d'Argenteuil a modifié le Schéma d'aménagement et de développement révisé par le Règlement numéro 68-17-17 visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10);

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité de tous les règlements d'urbanisme et pour tenir compte des modifications faites au schéma;

ATTENDU QUE le règlement de concordance vise à ajuster le Règlement de zonage au Plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham et au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, avec dispense de lecture lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 15 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé, à cette même date, et que le Conseil municipal a procédé à l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 15 janvier 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 février 2019 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 197-08-2018 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le Règlement numéro 197-08-2018, comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**19-02-039 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198-01-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 198-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-17-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL, VISANT NOTAMMENT LA GESTION DE L'URBANISATION DANS UN CONTEXTE DE COMPLÉMENTARITÉ DES PLANIFICATIONS RÉGIONALES ET SUPRARÉGIONALES (ORIENTATION 10)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 2 avril 2013, le Règlement de lotissement numéro 198-2013;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter et maintenir en vigueur un Règlement de lotissement conforme à son Plan d'urbanisme modifié;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE la MRC d'Argenteuil a modifié le Schéma d'aménagement et de développement révisé par le Règlement numéro 68-17-17 visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10);

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité de tous les règlements d'urbanisme et pour tenir compte des modifications faites au schéma;

ATTENDU QUE le règlement de concordance vise à ajuster le Règlement de lotissement au Plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham et au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, avec dispense de lecture lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 15 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé, à cette même date, et que le Conseil municipal a procédé à l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 15 janvier 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 février 2019 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 198-01-2018 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le Règlement numéro 198-01-2018, comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**19-02-040 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 200-01-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 200-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-17-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL, VISANT NOTAMMENT LA GESTION DE L'URBANISATION DANS UN CONTEXTE DE COMPLÉMENTARITÉ DES PLANIFICATIONS RÉGIONALES ET SUPRARÉGIONALES (ORIENTATION 10)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 2 avril 2013, le Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2013;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter et maintenir en vigueur un Règlement sur les permis et certificats conforme à son Plan d'urbanisme modifié;

ATTENDU QUE la MRC d'Argenteuil a modifié le Schéma d'aménagement et de développement révisé par le Règlement numéro 68-17-17 visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10);

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité de tous les règlements d'urbanisme et pour tenir compte des modifications faites au schéma;

ATTENDU QUE le règlement de concordance vise à ajuster le Règlement sur les permis et certificats au Plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham et au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, avec dispense de lecture lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 15 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé, à cette même date, et que le Conseil municipal a procédé à l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 15 janvier 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 février 2019 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet règlement et renoncent à sa lecture;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le Règlement numéro 200-01-2018 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le Règlement numéro 200-01-2018, comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**19-02-041 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-01-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-17-17 DE LA MRC D'ARGENTEUIL, VISANT NOTAMMENT LA GESTION DE L'URBANISATION DANS UN CONTEXTE DE COMPLÉMENTARITÉ DES PLANIFICATIONS RÉGIONALES ET SUPRARÉGIONALES (ORIENTATION 10)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 2 avril 2013, le Règlement les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 201-2013 ;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter et maintenir en vigueur un Règlement sur les PIIA conforme à son Plan d'urbanisme modifié ;

ATTENDU QUE la MRC d'Argenteuil a modifié le Schéma d'aménagement et de développement révisé par le Règlement numéro 68-17-17 visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (Orientation 10) ;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité de tous les règlements d'urbanisme et pour tenir compte des modifications faites au schéma ;

ATTENDU QUE le règlement de concordance vise à ajuster le Règlement sur les PIIA au Plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham et au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, avec dispense de lecture lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 15 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé, à cette même date;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le projet règlement numéro 201-01-2018 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le projet de règlement numéro 201-01-2018, comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 197-09-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,  
AFIN DE CRÉER DEUX NOUVELLES ZONES  
AGRICOLE, SOIT LA ZONE A-128-1 À MÊME UNE  
PARTIE DE LA ZONE A-128 ET LA ZONE AGRICOLE A-  
132-1 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES A-131 ET A-132  
ET D'Y PERMETTRE L'USAGE «ENTREPRISE DE  
MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES» COMME USAGE  
ACTIVITÉ AGRICOLE AUTRE (A3)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

**19-02-042 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 197-10-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,  
AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «PÉPINIÈRES ET  
CENTRES DE JARDIN» (C203) SOUS LA CLASSE  
D'USAGE COMMERCE ARTÉRIEL (C2) DANS LA ZONE  
PÔLE LOCAL PL-500**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé, à cette même date;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 février 2019 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur est initiée afin de permettre l'usage commercial (C203) «Pépinières et centres de jardin» sous la classe d'usage Commerce artériel (C2) dans la zone pôle local Pl-500;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu:

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone pôle local Pl-500 en y ajoutant l'usage « pépinières et centres de jardin» identifié comme «C203» sous la classe d'usage Commerce artériel (C2) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», à la note (1) et placée à la suite de l'usage déjà autorisé, se lisant comme suit :

« (1) :..., C203 »

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey  
Mairesse

---

Hervé Rivet  
Directeur général, LL.B., M.A.P.

Avis de motion :  
Adoption du projet :  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :  
Adoption du Règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Le 15 janvier 2019  
Le 15 janvier 2019  
le 5 février 2019

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène  
du milieu))**

**19-02-043 RENOUELEMENT DU PARTENARIAT DE LA VILLE  
DE BROWNSBURG-CHATHAM AU PROGRAMME  
D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU DU BASSIN  
VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire renouveler le partenariat dans le cadre du Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord intervenue entre la Ville de Brownsburg-Chatham et ainsi assurer le suivi de la qualité de l'eau à la station d'échantillonnage numéro 18, visant un emplacement au ruisseau des Vases (tributaire de la rivière de l'Ouest au pont du chemin montée La Branche), ainsi que le site visant un autre emplacement sur le long du Ruisseau des Vases, dans la section de la Montée Clark (station 70);

CONSIDÉRANT QU'en 2012, 2013 et 2014, 2015, 2016 et 2017, la Ville de Brownsburg-Chatham avait accepté de participer au programme en finançant les coûts annuels associés à l'établissement de stations d'échantillonnage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'afin de dresser un portrait valable de la qualité de l'eau, la Ville reconnaît l'importance de poursuivre l'échantillonnage en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau est un enjeu de société;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise donc Abrinord à poursuivre l'échantillonnage et l'analyse des paramètres retenus (coliformes fécaux, du phosphore total et des matières en suspension) sur une période de huit (8) mois.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics et Loisirs & Culture, madame Sonja Lauzon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland, appuyé, par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'un montant de 2 400 \$, à l'organisme Abrinord pour l'année 2019 et ainsi mandate et autorise la Directrice du Service des travaux publics et Loisirs & Culture, madame Sonja Lauzon pour donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**19-02-044 ACCEPTATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE RÉSEAU ROUTIER DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AINSI QUE DES DÉPENSES FAITES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une correspondance du Député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis, dans le cadre du Programme de l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM) du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec* (MTQ) l'informant qu'une subvention, au montant de 25 000 \$, lui avait été octroyée, pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le détail des différents travaux et frais inhérents admissibles dans le cadre du programme de subvention;

CONSIDÉRANT les travaux soumis lors de la demande de subvention, étaient pour la reconstruction des culées du Pont Mackiddie;

CONSIDÉRANT QU'une certaine valeur de travaux devait être engendrée pour le 28 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles répondent aux conditions du Programme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics et Loisirs & Culture, madame Sonja Lauzon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland, appuyé, par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal approuve les travaux effectués selon les détails présentés afin d'obtenir la subvention accordée par le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec* (MTQ) au montant de 25 000,00 \$, et ce, conformément aux conditions stipulées.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION AVIS DE MOTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VTT) SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2018**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Kévin Maurice qu'il adoptera ou fera adopter à une séance ultérieure du Conseil municipal le Règlement numéro XXX-2019 concernant la circulation des véhicules hors route (VTT) sur divers chemins municipaux abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 247-2018 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à cette même date.

***CORRESPONDANCE***

***DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL***

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 19h56 à 20h07 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.*

**19-02-045 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20h08 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Catherine Trickey,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Hervé Rivet, LL,B & MAP  
Directeur général